



## EU AML/CFT GLOBAL FACILITY

# LA FACILITE GLOBALE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

## BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME - UN FLEAU GLOBAL

Les insuffisances dans les cadres nationaux de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) constituent un risque réel pour l'intégrité et la stabilité des institutions et systèmes financiers et une **menace directe pour la sécurité mondiale**.

En dépit de progrès considérables, de nombreux pays subissent encore les effets de cadres juridiques et institutionnels défectueux, d'une faible connaissance des enjeux en matière de LCB-FT, et d'une coopération insuffisante entre les acteurs et institutions clés.

L'UE a adopté une série de mesures pour lutter contre ces phénomènes au niveau mondial, dans la lignée des **recommandations du Groupe d'action financière (GAFI)**.

## LA FACILITE GLOBALE DE L'UE SUR LE LCB-FT

La Commission européenne a ainsi établi la **Facilité Globale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**, un projet d'assistance technique visant à aider l'ensemble des pays du monde à renforcer leurs régimes LCB-FT.

La facilité est l'instrument désigné par la Commission pour soutenir les pays ayant des carences stratégiques en matière de LCB-FT, à travers la provision d'un vaste éventail de services d'assistance technique **adaptés aux besoins des pays, sur demande et en réponse aux menaces diverses**.

## METHODOLOGIE

Le projet s'articule autour de trois piliers distincts mais complémentaires, couvrant toutes les étapes et acteurs de l'enquête financière et de la chaîne pénale.

**P1: Consolider les cadres législatifs, réglementaires et politiques:** fourniture d'assistance technique comme évaluation, élaboration et conformité des cadres vis-à-vis des normes internationales; intégration d'éléments tels que le bénéficiaire effectif dans le cadre juridique; intégration de dispositions sur la société civile et les organisations à but non lucratif dans les lois et règlements



DÉTECTION



ÉVALUATION



ENQUÊTE



DECISION



RECOURS

**P2: Renforcer les capacités analytiques et institutionnelles:** renforcement des capacités des acteurs LCB-FT dans les pays partenaires, notamment autorités de régulation, unités de renseignement financier, services répressifs, justice, organismes de recouvrement d'avoirs spécialisés, société civile et médias.

**P3: Appuyer la coopération et les réseaux nationaux, régionaux et internationaux** sur les enjeux LCB-FT: promotion d'une coopération accrue via la normalisation internationale et le développement d'accords bilatéraux; promotion de la collaboration avec/entre groupes et réseaux régionaux/internationaux; facilitation du dialogue entre la société civile, le secteur privé et les entités publiques.

## TYPES D'INTERVENTION

- Missions de cadrage
- Conseil/soutien à la rédaction de politiques
- Aide à la rédaction législative/réglementaire
- Formation en ligne/sur site sur mesure
- Appui au renforcement des capacités institutionnelles
- Networking régional et international
- Appui aux achats d'équipements liés au LCB-FT

### Ressources:

- 5<sup>ème</sup> Directive Anti-Blanchiment (Directive (EU) 2018/843)
- EU methodology for the identification of high-risk third countries
- Recommandations du GAFI 2012

### OBJECTIF

Le projet vise à soutenir les pays tiers dans leurs efforts pour **prévenir le blanchiment d'argent et couper l'accès au financement des individus/groupes terroristes et de la criminalité organisée**



**€20 MILLIONS**

financé par l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix de la Commission européenne (IcSP)



**69 MOIS**

(2017 - 2023)



**PORTEE GLOBALE**



Géré par le **Service des Instruments de Politique Etrangère de la Commission européenne (IPE)**. Mis en œuvre par **Expertise France**, avec la **Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - GIZ** et **Northern Ireland Cooperation Oversea - NI-CO**.

## ETAPES DE L'ENQUETE FINANCIERE ET DE LA CHAINE PENALE